

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JANVIER 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	18
De votants	24

OBJET
N°2023-1-3

Travaux de reprise des malfaçons
des logements de la Gendarmerie
Demande de subvention Etat -DETR

L'an deux mille vingt trois, le vingt six janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian BASSO, Adjoint au Maire.

Etaients présents : M.BASSO - Mme HENRY - M.LENOBLE - Mme FERNANDEZ-AUBERTOT - M.PESCE - Mme LORIN-CRIDEL - M.TURCHI - Mme RIQUET - M.CANON - Mmes PATELLI - THIERRY - BERTRAND - MM.SIBELLA - SULLI -COMMITO - Mmes GRANDMOUGIN - FONDEUR - M.ZANCHIN

Excusés :

M.ALLIERI ayant donné pouvoir à M.BASSO
M.SAUVLET ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
Mme LIGI ayant donné pouvoir à Mme THIERRY
Mme USELDINGER ayant donné pouvoir à Mme BERTRAND
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
M.PERREY ayant donné pouvoir à Mme HENRY

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 30 janvier 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 janvier 2023.

Le Maire,



L'Adjoint au Maire sollicite le Conseil Municipal pour une remise en état des logements de la Gendarmerie suite à des malfaçons et des désordres au niveau des sols, des menuiseries extérieures, du portail, des avaloirs et des chambres Telecom. Cette opération est estimée à 86 393,46 €. Ces travaux sont subventionnables par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) notamment pour « l'opération de construction ou rénovation des brigades de gendarmerie appartenant aux communes » (catégorie 5.1).

Il leur propose de présenter un dossier pour ces travaux dont le montant hors taxes est estimé à 86 393,46 euros.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de reprise des malfaçons des logements de la gendarmerie existant d'un montant de 86 393,46 € HT présenté par les services techniques.

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/01/2023

Application agréée E.legalite.com

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la
« DETR ».

Co-financement	Montant des travaux	Taux (subventionnable)	Montant	Taux (sur total des travaux)
ETAT - DETR	86 393.46	50	43 196.73	50.00 %
Montant total des subventions			43 196.73	50,00 %
Part communale	86 393.46		43 196.73	50,00 %
Montant total HT			86 393.46	100,00 %
TVA 20 %			5 295.49	
TVA 5.50 %			2 898.28	
TVA 10 %			722.00	
MONTANT TOTAL TTC			95 309.23	

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 30/01/2023

Application agréée E-legalite.com